

# EMPREINTTES

Le journal d'information de la Communauté de Communes



«Ecouter le Monde», l'œuvre symbolisant les valeurs des Grands Sites de France

N°6, 2020

P3 Édito

P4 Communauté de Communes

P6 Grand Site de France

P7 Développement durable

P8 Mobilité

P10 Aménagement du territoire

P12 Social

P13 Santé

P14 Enfance

P15 Musique

P16 Tourisme

P17 Economie

P18 Finances

Vallée  
de l'  
Homme  
Communauté de Communes





**Philippe Lagarde**  
Président de la  
Communauté de  
Communes de la  
Vallée de l'Homme

Ce premier journal marquant le début d'un nouveau mandat communautaire pour les élus désignés à l'issue des scrutins électoraux de mars, juin et enfin juillet 2020, vise à balayer de manière non exhaustive un ensemble de domaines démontrant la forte implication de la Communauté de Communes sur son territoire.

Bien entendu, l'enjeu est de poursuivre et développer l'action engagée lors du mandat précédent.

Le renforcement du nombre de Vice-Président(e)s chargés de conduire la politique de la collectivité est cohérent par rapport à l'intégration de nombreuses compétences nouvelles au cours de ces dernières années, mais il l'est également par rapport aux ambitions affichées par notre Communauté de Communes sur des sujets qui touchent à la qualité de vie (santé, développement durable, transition énergétique, paysage, patrimoine etc.) ; cet engagement-là, reconnu comme pilote sur le Périgord Noir, nous motive et nous contraint à obtenir des résultats pour les années qui viennent.

La très bonne santé financière de notre collectivité nous permet d'être raisonnablement ambitieux pour atteindre les objectifs que nous nous fixons, les projets ne manquent pas et nous nous efforçons d'être très réactifs sur tous les appels à projets souvent générateurs de subventions.

Bien sûr nous allons continuer de veiller à maintenir un équilibre entre les plus grosses communes et les moins grandes en étant attentifs à l'équité géographique du territoire.

Nous allons continuer à communiquer, au cours de ce mandat, sous toutes les formes potentiellement à notre disposition afin de mieux faire comprendre à nos concitoyens l'intérêt et l'importance de la Communauté de Communes ; ce bulletin donne une idée du nombre de sujets traités.

Enfin, je voudrai saluer le remarquable état d'esprit des élus qui ont siégé ou qui siègent aujourd'hui, soucieux avant tout de l'intérêt du territoire avant toute considération partisane ou politique.

Bonne lecture à tous,

Le Président.

## COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Aubas	DUPUY Valène (M)	GENEAU Philippe (A)
Audrix	THUILLIER Claude (M)	CIBERT Michèle (A)
Campagne	PERARO Thierry (M)	CARPENET Ginette (A)
Coly-Saint-Amand	GEOFFROID Vincent (M)	DEMONEIN Jean-Michel (A)
Fanlac	ROGER Anne (M)	BEUSSE Christian (A)
Fleurac	BOUET Jean-Paul (M)	CAILLAT Gérald (A)
Journiac	BOUUNET Michel (M)	TEULET Jean-Louis (A)
La Chapelle-Aubareil	LABADIE David (A)	RAFFIER Laure (A)
Le Bugue	LÉONIDAS Serge (M) VIGNAL Joëlle (A) ROUSSEAU René (A) ARAYE Anne-Gaëlle (CM) VINCIGUERRA Jacques (A) GENESTE Yolande (A) CROUZET Bernard (CM)	
Les Eyzies	LAGARDE Philippe (M) BAUDRY Françoise (CM) DEZENCLOS Gérard (M Délégué)	
Les Farges	COLOMBEL Sylvie (M)	CASALE Gilles (A)
Limeuil	HERVE Jean-Claude (M)	MARIN Francis (A)
Mauzens-et-Miremont	CHEYROU Philippe (M)	PION Christiane (A)
Montignac-Lascaux	MATHIEU Laurent (M) PEIRO Marie-France (A) LEFEBVRE Bernard (CM) LABROUSSE Chantal (CM) TEILLAC Christian (CM) BAUDRY Josette (A) CARBONNIERE Jacques (A) FONTALIRAN Nathalie (CM)	
Peyzac-le-Moustier	DELTEIL Dorothée (A)	BAYLE Matthieu (CM)
Plazac	GAUTHIER Florence (M) CROUZEL Denis (A)	
Rouffignac-Saint-Cernin	MARTY Raymond (M) DELTREUIL Laurent (M Délégué) CHABRERIE Juliana (CM) BENAGLIA Sandrine (CM)	
Saint-Avit-de-Vialard	DUBOS Jean-Paul (M)	BOUYSSAVIE Jean-Claude (A)
Saint-Chamassy	DELMAS Roland (M)	DURAMY Jean-Luc (A)
Saint-Felix-de-Reilhac	AUTEFORT J-François (M)	LAPORTE Dominique (A)
Sain-Léon-sur-Vézère	DALBAVIE Yannick (M)	LESPINASSE David (A)
Savignac-de-Miremont	SIMON Jean-Paul (M)	SUDRIE Ghislaine (A)
Sergeac	DAUMAS CASTANET Isabelle (M)	MOURNEAU Philippe (A)
Thonac	GARRABOS Christian (M)	ARCHAMBEAU Guillaume (A)
Tursac	TALET Michel (M)	CARBONNIERE Joël (A)
Valojoux	MANET-CARBONNIERE Nathalie (M)	CALVO Mireille (A)

## LE BUREAU

COMMUNES	TITULAIRES
Aubas	DUPUY Valène (M)
Audrix	THUILLIER Claude (M)
Campagne	PERARO Thierry (M)
Coly-Saint-Amand	GEOFFROID Vincent (M)
Fanlac	ROGER Anne (M)
Fleurac	BOUET Jean-Paul (M)
Journiac	BOUUNET Michel (M)
La Chapelle-Aubareil	LABADIE David (A)
Le Bugue	LEONIDAS Serge (M)
Les Eyzies	LAGARDE Philippe (M)
Les Farges	COLOMBEL Sylvie (M)
Limeuil	HERVE Jean-Claude (M)
Mauzens-et-Miremont	CHEYROU Philippe (M)
Montignac-Lascaux	MATHIEU Laurent, (M) PEIRO Marie-France (A) TEILLAC Christian (CM)
Peyzac-le-Moustier	DELTEIL Dorothée (A)
Plazac	GAUTHIER Florence (M)
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	MARTY Raymond (M)
Saint-Avit-de-Vialard	DUBOS Jean-Paul (M)
Saint-Chamassy	DELMAS Roland (M)
Saint-Felix-de-Reilhac-et-Mortemart	AUTEFORT Jean-François (M)
Saint-Léon-sur-Vézère	DALBAVIE Yannick (M)
Savignac-de-Miremont	SIMON Jean-Paul (M)
Sergeac	DAUMAS-CASTANET Isabelle (M)
Thonac	GARRABOS Christian (M)
Tursac	TALET Michel (M)
Valojoux	MANET-CARBONNIERE Nathalie (M)

(M) : Maire

(A) : Adjoint

(CM) : Conseiller Municipal

## LE TROMBINOSCOPE DES VICES-PRÉSIDENT(E)S



**Jean-Paul BOUET**  
Maire de Fleurac  
Vice-président  
Voirie et réseaux divers



**Sylvie COLOMBEL**  
Maire des Farges  
Vice-présidente  
Développement  
économique et finances



**Isabelle DAUMAS-CASTANET**  
Maire de Sergeac  
Vice-présidente (première)  
Environnement et biodiversité



**Philippe LAGARDE**  
Maire des Eyzies  
Président



**Roland DELMAS**  
Maire de Saint-Chamassy  
Vice-président  
Développement Durable



**Jean-Paul DUBOS**  
Maire de Saint-Avit-de-Vialard  
Vice-président  
Patrimoine, travaux et SPANC



**Florence GAUTHIER**  
Maire de Plazac  
Vice-présidente  
Enfance et jeunesse



**Serge LEONIDAS**  
Maire du Bugue  
Vice-président  
Administration générale



**Raymond MARTY**  
Maire de Rouffignac  
Vice-président  
Aménagement du territoire



**Laurent MATHIEU**  
Maire de Montignac-Lascaux  
Vice-président  
Action sociale



**Marie-France PEIRO**  
Adjointe Montignac-Lascaux  
Conseillère communautaire  
déléguée au tourisme



**Anne ROGER**  
Maire de Fanlac  
Vice-présidente  
Tourisme et communication



**Christian TEILLAC**  
Conseiller Municipal  
Montignac-Lascaux  
Vice-président Santé

## Le label obtenu en janvier 2020



Après 10 années d'actions plaçant la préservation des paysages remarquables de la vallée de la Vézère au cœur des enjeux, le territoire a montré sa capacité à préserver « l'esprit des lieux » du site.

Le 31 janvier 2020, Elisabeth Borne, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire a attribué le label Grand Site de France à la vallée de la Vézère dont la candidature est portée par le Pôle d'interprétation de la Préhistoire. Ce site est ainsi devenu le 20<sup>ème</sup>

Grand Site de France et le second en Nouvelle-Aquitaine après le Grand Site de France du Marais Poitevin.

Ce label décerné par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire est attribué pour une durée de six ans, renouvelable sur la base d'un programme d'actions.

La force du Grand Site de France Vallée de la Vézère est la prise en compte, au sein de son projet de territoire, de l'ensemble des composantes du paysage. Urbanisme, architecture, agriculture, tourisme, paysage, transition énergétique, médiation, biodiversité sont les grands volets d'actions de ce 20<sup>ème</sup> Grand Site de France.

Le programme d'actions 2020-2026 du Grand Site de France Vallée de la Vézère est dans la continuité du précédent programme. Cette labellisation se traduit par de nouvelles actions concrètes sur le terrain et la poursuite d'actions lancées depuis plusieurs années. Peuvent être cités :

**La valorisation des falaises.** Par le phénomène d'enfrichement, les falaises qui sont des marqueurs du paysage et des révélateurs de l'occupation humaine depuis 400 000 ans, sont aujourd'hui cachées par la végétation. Ainsi, des opérations ponctuelles de valorisation de falaises remarquables ont été réalisées et le seront de nouveau, pour être rendues visibles par tous. Ce sont des fenêtres visuelles créées sur ces monuments naturels chargés d'histoire.

**Développement du pastoralisme.** Auparavant entretenus par le pâturage, la viticulture ou la culture céréalière et fourragère à faible rendement, les coteaux de la vallée de la Vézère sont aujourd'hui délaissés. Ainsi, les ligneux, comme le genévrier, colonisent ces espaces. Cet enfrichement entraîne une fermeture paysagère qui tend à révéler un paysage uniforme et abandonné ainsi qu'une disparition progressive des espèces floristiques et faunistiques caractéristiques de ces milieux. Conscients que la fermeture des paysages se poursuit et risque de se renforcer dans les années à venir si aucune action n'est réalisée, les acteurs du territoire se sont mobilisés pour lutter contre ce phénomène en mettant en place des Associations Foncière Pastorales. Une AFP est une association syndicale de propriétaires regroupant du foncier en déprise (bois, landes et petites

clairières ou combes en voie d'abandon) afin de relancer une activité pastorale pour rouvrir le milieu. A l'échelle du Grand Site de France Vallée de la Vézère, 2 AFP ont été créées : une à Condat-sur-Vézère/Aubas/Coly-St-Amand/Les Farges, et une à Meyrals. Plusieurs éleveurs ont pu s'installer grâce à ce dispositif. Il est souhaité que ce dispositif soit développé sur le reste du territoire.

**Préservation et pérennisation de l'activité de feillard.** Le feillard est un savoir-faire ancestral de la vallée Vézère qui est aujourd'hui menacé. Connus pour leur solidité, souplesse et imputrescibilité, ces jeunes pousses de taillis de châtaigniers sont transformées afin d'être notamment utilisées pour le cerclage des barriques et des tonneaux. Actuellement, les grands tonneliers sont à la recherche de ce produit. Le Grand Site de France souhaite donc accompagner la pérennisation de cette activité en identifiant des feillardiers et des parcelles de taillis de châtaigniers propices sur le territoire, structurant une filière et une formation de feillardiers en partenariat avec les tonneliers.

**Préservation du patrimoine et des savoir-faire de la pierre sèche.** Cabanes en pierres sèches, toiture en lauze, fours à pain, pigeonniers, murets en pierres sèches (...) sont des éléments remarquables de notre patrimoine qui sont menacés. Les préserver pour les transmettre aux générations à venir est un enjeu pour le Grand Site de France ainsi que la pérennisation des savoir-faire liés.



Préserver ces paysages emblématiques pour les transmettre aux générations futures : un enjeu majeur pour les acteurs du Grand Site de France Vallée de la Vézère.

Cette labellisation n'est qu'une étape dans un long processus. Les acteurs du territoire sont fiers du chemin parcouru après des années d'actions partenariales plaçant les paysages au cœur des enjeux locaux. Ils sont heureux de recevoir une telle distinction, tout en étant bien conscients qu'elle les engage à préserver la singularité du site pour les années à venir.

## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

### Le territoire s'engage en faveur du climat

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a pour objectif de réduire l'impact climatique du territoire, notamment par la limitation de la production des gaz à effet de serre, et de mener une démarche permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique qu'ils soient à court ou à long terme. On pense à l'augmentation du prix de l'énergie, l'augmentation de la fréquence des événements climatiques et des risques naturels tels que les inondations ou les feux de forêt. C'est un outil qui permet d'allier transition énergétique avec pérennité du bien-être des habitants du territoire.

Le PCAET de la CCVH, validé en Conseil Communautaire en février 2020, comporte 6 axes d'actions :

- Limiter les consommations énergétiques des bâtiments
- Développer les énergies renouvelables
- Favoriser une mobilité durable
- Encourager les activités économiques durables
- Gérer durablement les ressources
- Communiquer et faire preuve d'exemplarité

Les actions de ce programme d'une durée de 6 années sont portées par l'intercommunalité ou par des partenaires institutionnels et professionnels.

Sur le terrain, cela se traduit par exemple par la réalisation d'un cadastre solaire permettant de connaître le potentiel solaire d'une zone dans l'objectif d'y installer des panneaux photovoltaïques et de produire une énergie renouvelable ; Ou encore par un programme d'aide à la rénovation thermique en direction des habitants ; Ou bien en facilitant l'usage du vélo comme moyen de transport.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes.



**PLAN CLIMAT**  
Air Énergie Territorial **24**



# Natura 2000



## Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

### Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

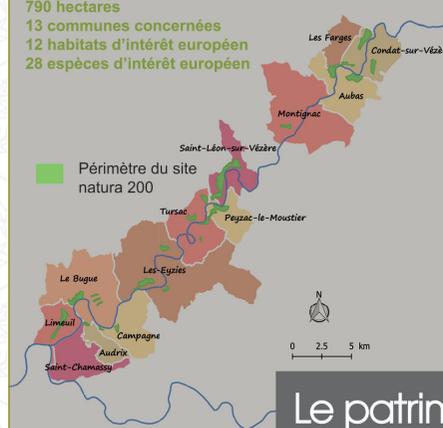
Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent. Natura 2000 a pour vocation la conservation de ce patrimoine naturel en valorisant les usages locaux qui ont contribué au maintien de cette biodiversité.

### Natura 2000 Une démarche

Vous êtes propriétaire d'une parcelle au sein du périmètre ? Gestionnaire ou exploitant ? Les outils suivants sont à votre disposition :

- les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- les Contrats Natura 2000
- les Chartes Natura 2000

790 hectares  
13 communes concernées  
12 habitats d'intérêt européen  
28 espèces d'intérêt européen



### Favoriser l'ouverture des milieux

Les coteaux calcaires sont aujourd'hui soumis à la déprise agricole entraînant un embroussaillage progressif des milieux ouverts comme les pelouses sèches. Ce phénomène entraîne la disparition des espèces de faune et de flore spécifiques à ces milieux.

Un des enjeux majeurs du site Natura 2000 est de préserver ces habitats naturels en mettant en place des actions de gestion favorisant la réouverture des milieux, puis leur entretien.

### Le patrimoine naturel

Les coteaux calcaires qui bordent la vallée de la Vézère sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels parmi lesquels on retrouve des pelouses sèches, des landes à genévriers, des forêts de chênes verts,...

Ces milieux reconnus comme rares au niveau européen abritent une faune et une flore remarquables comme le Lézard ocellé, l'Azuré du Serpolet ou encore la Sabline des chaumes et l'Astragale de Montpellier...

### Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Matthieu DUFFAU  
m.duffau@cen-na.org  
Tél : 05.53.81.39.57

### La Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Bernadette BOISVERT  
bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr  
Tél : 05.53.28.60.80

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

INSTITUT DE LA VITICULTURE, DE LA VITI-VINICOLE ET DE LA VITICULTURE DE LA DORDOGNE

Vallée d'Homme

Communauté de Communes de la Vallée de la Vézère

## VELOROUTE VOIE VERTE

### Avancement du projet

Une première tranche du projet de VéloRoute Voie Verte en vallée de la Vézère est actuellement à l'étude. Il s'agit de relier Les Eyzies au Pont de Vic, sur la commune de Saint-Chamassy, soit un itinéraire long de 25km qui, contraint par la topographie, est implanté au plus proche de la Vézère.

Le principe est d'utiliser des voies existantes et parfois à créer lorsque celles-ci longent la rivière. Une passerelle piétonne est également en projet afin de s'affranchir du relief.

Depuis maintenant un an, un bureau d'étude pluridisciplinaire travaille sur ce projet. Des études ont actuellement lieu afin de finaliser le tracé et les aménagements projetés.

Les demandes d'instruction vont être déposées en automne 2020 pour un début de travaux projeté à l'automne 2021. Les travaux devraient durer un an et demi.

## VISIBILITÉ SUR LA MOBILITÉ

### Création d'un logo

La Communauté de Communes s'engage en faveur de la mobilité durable. Pour gagner en visibilité dans ses actions, un logotype a été créé.

"VOOM, la mobilité en Vézère" sera visible dès l'automne 2020.



## VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

### Pass Habitant

Des vélos à assistance électrique sont proposés à la location, en libre-service, depuis maintenant 2 ans sur les communes du Bugue, de Rouffignac, des Eyzies et de Montignac-Lascaux.

Une nouvelle formule de location a été mise en place en septembre 2019 : le Pass Habitant. Elle offre la possibilité aux habitants du territoire de bénéficier de 3h gratuites à chaque utilisation. Au-delà, le tarif en vigueur est appliqué. Pour en bénéficier, rendez-vous aux bureaux de l'Office de Tourisme : un justificatif de domicile vous sera demandé, puis un badge vous sera remis pour un montant de 5€. Cet abonnement a une durée de validité d'un an ; les mois de juillet et d'août n'étant pas compris dans cette offre.



## CHEMIN DE FER

### Soutien au maintien des lignes ferroviaires

La Communauté de Communes a participé à hauteur de 169 000 € à la rénovation de la ligne de chemin de fer entre Bergerac et Libourne. Cette ligne qui permet de joindre Sarlat à Bordeaux, passe par la gare du Buisson-de-Cadouin. Les travaux permettent d'améliorer la vitesse de circulation du train. C'est un geste de solidarité territoriale.

Les intercommunalités voisines se sont engagées à participer à la rénovation de la ligne Périgueux-Agen qui dessert les gares du Bugue et des Eyzies quand l'heure sera venue.

## Pédalez en sécurité !

La vallée de la Vézère a une topographie accidentée avec des falaises et des pourtours vallonnés. Les routes y sont également étroites. Pratiquer le vélo en toute sécurité peut donc sembler quelque peu hasardeux.

C'est pour cette raison que la Communauté de Communes a sélectionné les routes à faible trafic et à vitesse limitée afin de proposer des itinéraires adaptés à la pratique du vélo sur route. Il s'agit principalement de routes secondaires et partagées.

Ce sont donc 200 kms de vélo sur route qui sont proposés aux amateurs de deux roues, avec des parcours familles et sportifs. Ainsi, les cyclistes amateurs ou confirmés peuvent profiter d'itinéraires adaptés à leur niveau et leur envie.

Les plans guide sont à télécharger sur le site internet de l'Office de Tourisme Lascaux Dordogne, Vallée Vézère. Sur le terrain, il suffit de suivre des panneaux de balisage vert et blanc.

Itinéraires cycloroute (eller simple sauf "boucle")	distance en km	dénivelé cumulé positif
<b>PARCOURS FAMILLES</b>		
boucle d'Aubas	3,7	+48
boucle de Malmussou (Le Bugue)	3,3	+18
<b>PARCOURS SPORTIFS / VAE</b>		
Montignac ⇨ Coly-Saint-Amand	9,3	+ 216
Coly-Saint-Amand ⇨ Valojoux	13,8	+186
Valojoux ⇨ Montignac par route	7,7	+64
Valojoux ⇨ Montignac par chemin (Regourdou)	8,2	+163
Valojoux ⇨ Peyzac-le-Moustier	15,2	+363
Peyzac-le-Moustier ⇨ Les Eyzies	11,3	+204
Les Eyzies ⇨ Le Bugue par la vallée	11,7	+92
Le Bugue ⇨ Les Eyzies par les coteaux	12,8	+244
Le Bugue ⇨ Mauzens-et-Miremont par Joumiac	22,2	+451
Le Bugue ⇨ Mauzens-et-Miremont par Savignac	12,1	+266
Mauzens-et-Miremont ⇨ La Croze (Rouffignac)	11,5	+258
La Croze (Rouffignac) ⇨ Le Peuch (Plazac)	10,9	+96
Le Peuch (Plazac) ⇨ Peyzac-le-Moustier	5	+22
La Croze (Rouffignac) ⇨ La Blanchonerie (Faniac)	11,5	+251
Le Peuch (Plazac) ⇨ La Blanchonerie (Faniac)	7,8	+221
La Blanchonerie (Faniac) ⇨ Montignac	9,9	+149
Campagne ⇨ Peyrat (Campagne)	4,8	+179
boucle de St-Chamassy-Audrix	14,4	+305
<b>Total Linéaire</b>	<b>203,8</b>	
<b>Boucle Principale</b>	<b>113,4</b>	

## Coup de pouce pour l'achat d'un VAE

La CCVH a prévu une enveloppe budgétaire annuelle pour aider les habitants du territoire à acquérir un vélo à assistance électrique. Le montant de l'aide pour vélo à assistance électrique neuf est de 200 €, dans la limite de 25 % du prix d'achat. Le montant de l'aide pour vélo à assistance électrique d'occasion est de 100 € dans la limite de 25 % du prix d'achat. Attention, une seule aide par foyer fiscal sera délivrée et aucune aide financière ne sera délivrée pour tout autre type de vélo (neuf ou d'occasion).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes.

## Le vélo au quotidien

Conformément à l'engagement de son Plan Climat Air Énergie Territorial et dans le cadre du développement des mobilités douces, la Communauté de Communes Vallée de l'Homme met en place un service de location de vélos à assistance électrique pour une durée minimale de deux semaines. Elle vient compléter l'offre de location en libre service que l'on trouve dans 4 bourgs de l'intercommunalité, qui elle est destinée à une durée d'une journée. L'objectif du prêt est de permettre au locataire de tester l'utilisation du vélo en substitution à certains déplacements actuellement effectués en voiture, afin qu'il puisse, à l'issue du prêt, avoir les éléments de décision justifiant (ou pas) l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

A partir de l'automne 2020, les habitants et les personnes travaillant quotidiennement sur le territoire de la CCVH pourront louer un vélo à assistance électrique (et des accessoires annexes).

Les locations pourront s'étaler sur 15 jours, un mois ou 3 mois.

	15 jours	1 mois	3 mois
<b>Tarif normal</b>	20 €	30 €	70 €
<b>Tarif réduit*</b>	10 €	20 €	45 €
Accessoires annexes			
<b>Porte-bébé</b>	5 €	10 €	15 €
<b>Remorque</b>	10 €	15 €	35 €
<b>Sacoche</b>	Offert		

\* tarif réduit accordé aux étudiants et demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes.

## LE PLU INTERCOMMUNAL ENTRE EN VIGUEUR EN 2020

### Depuis le 24 juillet 2020 le PLUi remplace les PLU et cartes communales des communes

Sur la dernière édition de notre journal, le titre de l'article relatant l'avancée du PLUi était : l'objectif est d'achever le PLUi à la fin 2019. Même si le dossier a pris un peu de retard, du fait des nombreux aller-retours avec les services de l'Etat, le PLUi a pu être approuvé début mars, avant le premier tour des élections municipales, par l'équipe qui a conçu ce plan local d'urbanisme.

C'était un enjeu important car le travail d'élaboration s'est déroulé sur 5 années et les investissements ont été importants, même si grâce à notre engagement hâtif dans cette démarche, nous avons pu obtenir des aides publiques conséquentes (75 % des frais d'études). Les collectivités qui s'engageront plus tardivement n'auront pas accès aux mêmes subventions.

Le conseil communautaire a donc fait preuve de responsabilité en approuvant ce dossier.

Certes, le PLUi a fait débat au sein des élus, la forte réduction des surfaces constructibles imposées par le législateur ne répond pas toujours aux attentes de la population et des communes.

Le PLUi est un outil du projet de territoire pour un développement réfléchi, maîtrisé et équitable

**En effet, Le PLUi va permettre de répondre aux objectifs fixés initialement, à savoir :**

- Préserver les espaces naturels sensibles et les ressources
- Préserver et valoriser des qualités paysagères et patrimoniales
- Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire
- Favoriser un développement urbain respectueux du cadre de vie
- Favoriser tous les segments de l'économie locale, pour une plus grande autonomie du territoire et un développement urbain respectueux du cadre de
- Développer une politique des déplacements durables.

La Vallée de la Vézère, labellisée Grand Site de France, mérite un aménagement du territoire respectueux des espaces naturels, des paysages et du patrimoine. Mais cette vallée est aussi un lieu de vie qui doit pouvoir se développer, le PLUi permet de renforcer les secteurs habités au plus près des services nécessaires à ses résidents. Il vise également à préserver le potentiel agricole pour que de nouveaux agriculteurs puissent s'installer et diversifier leurs activités. Il permettra également la réalisation de nombreux projets économiques et notamment touristiques.

Enfin, le PLUi est un formidable outil pour harmoniser les pratiques sur le territoire, il a été conçu à l'échelle intercommunale avec une vision globale afin que les règles soient quasiment les mêmes sur l'ensemble des 26 communes.

L'enquête publique réalisée à la fin de l'année 2019 a permis aux administrés d'exposer leurs avis sur le projet et de formuler des demandes individuelles. 456 avis ont été déposés.

Les réponses de la commission d'enquête à chaque demande peuvent être consultées sur le site :

<https://www.cc-valleedelhomme.fr>

Rubrique : Habitat et urbanisme / PLUi

Le PLUi est consultable sur le site internet de la communauté de communes Vallée de l'Homme. Il est également disponible sur :

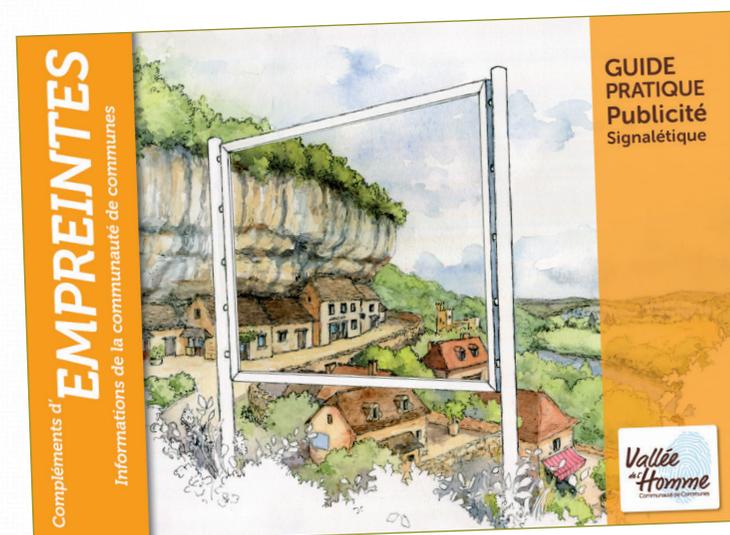
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Pour plus d'informations vous pouvez joindre notre service urbanisme : [urbanisme@cc-vh.fr](mailto:urbanisme@cc-vh.fr)

## PUBLICITÉ ET SIGNALÉTIQUE

Le règlement local de publicité Intercommunal, élaboré conjointement au PLUi, entre également en vigueur en 2020.

Pour comprendre les règles en matière de publicité mais aussi de signalétique et pour répondre à vos interrogations, un guide pratique est à présent disponible sur notre site internet et en mairie.



### Ma boîte à outils

#### • Guichet Unique

Il accueille et conseille les porteurs de projet dans la définition de leur projet de construction ou de rénovation. Gratuit, il se déroule une fois par mois au Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

Les services compétents qui instruisent les dossiers sont présents : l'Architecte des Bâtiments de France, la Direction Départementales des Territoires, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le service instructeur de la Communauté de Communes et le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement.

La prise de rendez-vous se fait auprès de l'équipe du Grand Site de France Vallée de la Vézère, 30 jours minimum avant la date du Guichet Unique :

**Manon Montoulieu / Caroline Fillaire**

**guichet-unique@pole-prehistoire.com - 06 33 95 61 93**

#### • Conseils archi-énergie

Trouver un bon équilibre entre performance énergétique et qualité architecturale n'est pas chose facile.

La Communauté de Communes vous propose donc des conseils gratuits donnés par un conseiller Info-Énergie et un architecte-conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Dordogne.

Contact :

**urbanisme@cc-vh.fr,**

**05 53 02 50 20**

#### • Assainissement Non Collectif

Aides à la réhabilitation pour l'assainissement

Dans le cadre de son plan de relance en faveur de l'Habitat, le Département a créé de nouvelles aides aux propriétaires occupants et bailleurs pour améliorer les systèmes. N'hésitez pas à vous rapprocher du SPANC afin de vérifier si l'état de votre filière d'assainissement répond aux critères d'éligibilité technique. L'ensemble des critères d'éligibilité et les renseignements nécessaires sont disponibles sur le site de la CCVH.



Le SPANC vous renseigne pour toutes vos questions relatives à l'assainissement non collectif : démarches administratives, entretien et fonctionnement des dispositifs, réglementation, et aides à la réhabilitation. N'hésitez pas à demander au SPANC si vous êtes éligibles.

Antenne de Montignac-Lascaux :

**Caroline GUILLOTEAU et Morgan LAVAL au 05 53 51 70 72**

Antenne des Eyzies :

**Guillaume MARCEL et Jean Luc GUERBOIS au 05 53 35 05 43**

## RÉHABILITATION DES LOGEMENTS

### Un programme d'amélioration de l'habitat pour 2021

L'ouverture à l'urbanisation de surfaces constructibles n'est pas la seule réponse pour un développement du territoire, l'amélioration et l'optimisation du parc de logements existants doit être la priorité. Trop de logements vacants, des logements inadaptés à la taille des ménages, trop peu de logements sociaux, encore trop de logements indignes, des logements anciens qui ne répondent plus aux exigences en matière de consommation énergétique... et alors que de nombreux foyers sont éligibles aux aides de l'ANAH pour la rénovation de leur habitation, seulement 33 dossiers ont été déposés et subventionnés en 2019.

Les élus de la communauté de communes ont décidé de s'engager dans une politique d'amélioration de l'habitat. Après avoir financé des permanences délocalisées pour des conseils en architecture et énergie, une opération avec les différents partenaires financeurs sera lancée d'ici la fin 2020.

Les études préparatoires sont déjà engagées pour dimensionner le programme en tenant compte des problématiques, des besoins et des potentialités du territoire.

Les principales orientations envisagées sont : la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, la remise sur le marché de logements vacants.

Un accompagnement spécifique sera mis en place afin que les propriétaires puissent obtenir des aides techniques et financières pour la réhabilitation de leur logement.

En pratique : dès le lancement de l'opération, d'ici la fin 2020, une communication spécifique sera mise en place afin d'informer le plus grand nombre et vous retrouverez alors toutes les informations nécessaires sur notre site **cc-valleedelhomme.fr**

## ACTION SOCIALE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

## Le nouveau CIAS Vallée de l'Homme

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020 les services de l'action sociale Aide à domicile, Portage de repas, petits services... sont exercés par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme. Les CIAS du Bugue et Montignac ont été dissous et la CCVH a créé un nouveau CIAS qui couvre les 26 communes du territoire, sous le nom de CIAS Vallée de l'Homme. Afin d'assurer la proximité avec les usagers du service et faciliter l'exercice des agents, les deux antennes fonctionnelles, Montignac et Le Bugue, ont été maintenues. Ce sont plus de 100 agents qui accompagnent quotidiennement les personnes dépendantes et les ainé(e)s du territoire afin de leur faciliter condition de vie, vie sociale et bien être.

La démographie de nos territoires impose aux collectivités territoriales, le conseil départemental en premier lieu, en sa qualité de chef de file de l'action sociale, et les EPCI en s'appuyant sur leur CIAS, un accroissement des actions de solidarité et d'accompagnement en faveur de nos ainé(e)s, notamment les plus vulnérables. C'est en ce sens que la Communauté de Communes a souhaité que l'action du CIAS Vallée de l'Homme uniformise son action sociale, accompagnement, aide et domicile, portage de repas... afin que les personnes bénéficient du même service.

L'épisode du confinement, suite à la crise sanitaire, a durement touché nos ainés et leur famille notamment par l'accentuation de l'isolement. Afin de limiter cet isolement, les agents du CIAS ont soutenu et accompagné au mieux les personnes, dans des conditions difficiles mais nécessaires. C'est avec dévouement et sérieux que les personnels ont été, tout au long du confinement, disponibles et bienveillants.

## Une nouvelle flotte de véhicules

Depuis le 15 mai, le CIAS de la Vallée de l'Homme, par une commande effectuée par la CCVH, est doté d'une flotte de véhicules de service. Dans l'intérêt du service à rendre aux usagers et de faciliter la mobilité des personnels, 69 véhicules permettent aux aides à domicile et auxiliaires de vie d'assurer leur mission dans de bonnes conditions.

Contact CIAS Vallée de l'Homme :  
**Antenne de Montignac-Lascaux**  
**05 53 51 99 04**

**Antenne du Bugue**  
**05 53 03 09 10**



**cias** Vallée de l'Homme  
centre intercommunal d'action sociale

## MAISON FRANCE SERVICE

## Un service public local de qualité à Montignac et bientôt au Bugue

La Maison de Service Au Public située sur la commune de Montignac se dénommera, au cours du dernier trimestre 2020, Maison France Services. Cette labellisation, dans le cadre d'une disposition Nationale, permettra de conforter les partenariats avec les organismes d'information et maintenir un service public local de qualité. Ce lieu ressource permet une information de proximité et un accompagnement des habitants dans leur démarche de la vie quotidienne. L'accueil est assuré par un agent qui informe, guide et accompagne les publics selon leur(s) demande(s). Afin de faciliter le traitement des demandes, la MSAP accueille un réseau au sein de la structure. En complément de l'information dispensée par l'animatrice de la MASP le réseau de partenaires répond lors de leur présence, sur RDV, ou bien à distance. Les partenaires sont les caisses de retraite, l'ADIL, la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne, Pole Emploi, La Mission Locale, Info-droit, les services des Finances Publiques...

Afin de permettre une accessibilité de tous à ces services de proximité, la Communauté de Communes s'est engagée sur le projet de réalisation d'une même Maison France Services sur la commune du Bugue. Celle-ci se situera Porte de la Vézère où des travaux sont en cours de réalisation. La crise sanitaire ne permettra pas à ce service d'être fonctionnel avant la fin de l'année. En effet, cette crise a induit un retard de livraison et par conséquent, la MFS sera fonctionnelle au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Afin que le même service soit rendu sur tout le territoire de la CCVH, cette nouvelle structure sollicitera une labellisation « Point Information Jeunesse ».

Contact :  
**MFS de Montignac, 05 53 51 79 90,**  
**[rsp.montignac@gmail.com](mailto:rsp.montignac@gmail.com)**

## CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Depuis 2017, la Communauté de communes Vallée de l'Homme est engagée avec les cinq autres communautés du Périgord noir et l'Agence régionale de santé dans la démarche du Contrat local de santé. Celui-ci achève sa troisième année d'existence et les actions menées, toutes basées sur un diagnostic précis, sont nombreuses.

### Un travail de concertation

L'objectif du Contrat local de santé est d'améliorer la santé des habitants du territoire en déployant des actions de santé publique. Les axes prioritaires retenus (démographie médicale, personnes vulnérables, personnes âgées, santé environnementale et santé mentale) sont vastes mais les actions réalisées sont avant tout le fruit d'un travail partenarial. La force du Contrat local de santé est en effet de pouvoir réunir tous les acteurs impliqués dans la politique de santé pour agir ensemble au service des priorités de santé des habitants.

Chaque année, le Contrat local de santé mène ainsi avec l'URPS Pharmaciens une campagne de communication pour inciter des médecins généralistes à s'installer sur notre territoire. Plusieurs formations ont aussi été organisées : renoncement aux soins, prévention du risque suicidaire, accès à la contraception... Plus d'une centaine de professionnels a pu être formés.

### Des actions ciblées

Certaines actions visent spécifiquement les jeunes. C'est le cas de l'atelier sur la lutte contre les discriminations dans une école primaire de Hautefort organisé début 2020. D'autres actions visent spécifiquement les personnes âgées et leurs proches aidants. Plusieurs « Pauses des aidants » ont ainsi été organisées dans les Ehpad du territoire. Le Contrat local de santé participe aussi à la promotion des consultations infirmières pour le dépistage des fragilités.

L'un des temps forts de ces dernières années a été la tenue d'un Village Prévention qui a permis de sensibiliser le grand public aux enjeux de santé et de prévention. Sur les stands des partenaires, le public pouvait trouver de l'information, assister à des conférences, des ateliers...



### Nettoyer sain !

Parmi les actions prévues ces prochaines années : le déploiement du projet Nettoyage sain sur l'ensemble du Périgord noir. Avec une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine, ce projet proposé par la Communauté de communes Vallée de l'Homme permettra de limiter l'exposition des agents et des usagers des locaux des collectivités aux risques liés aux produits d'entretien potentiellement toxiques (perturbateurs endocriniens, cancérigènes...).

Le Contrat local de santé promeut une culture de prévention, avec l'idée que nous avons tous le pouvoir et de la droit de préserver et d'améliorer notre santé. Mais la santé est aussi un droit fondamental. Avec les élus du territoire et ses partenaires, le Contrat local de santé contribue à traduire en actes ce droit fondamental de tout être humain.

Contact Animatrice du CLS :  
**Charlotte Krinke**  
 05 53 29 09 14  
[cls.perigordnoir@comcomdv.fr](mailto:cls.perigordnoir@comcomdv.fr)

Vallée de l'Homme  
Communauté de Communes

**Nettoyage sain !**

Aujourd'hui,  
un changement  
de produits et de pratiques

Pour demain,  
un environnement plus sain  
et une santé préservée

De nombreux facteurs influencent notre état de santé comme l'âge ou le patrimoine génétique mais aussi les produits ménagers qu'on utilise tous les jours. Ils comportent des composés cancérigènes, mutagènes ou des perturbateurs endocriniens qui se retrouvent dans l'air que nous respirons.

## ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS EN CRÈCHE

## 3 services sur le territoire

Les crèches de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme sont ouvertes aux enfants de 3 mois à 6 ans non-scolarisés. Ce sont de véritables lieux de socialisation et d'accueil du jeune enfant. Educatrices, animatrices, auxiliaires de puériculture et personnels soignants animent ces lieux de vie sociale des tout-petits.

La capacité d'accueil maximale par jour, sur l'ensemble des services, est de 45. La Crèche familiale qui reçoit les enfants au domicile des Assistantes Maternelles, salariées de la CCVH, est plutôt destinée aux parents qui souhaitent ce mode de garde ou bien qui ont des horaires de travail atypiques. Les crèches collectives « Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant » sont au nombre de deux.

L'une se situe sur la Commune du Bugue « La Souris Jaune », d'une capacité d'accueil de 16 places, 40 enfants y sont inscrits. La seconde crèche « les lutins », située sur la commune de Montignac, a une capacité de 20 places et compte 52 enfants inscrits.

Ces trois crèches permettent aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale en proposant un accueil « dit » permanent. De plus, un accueil occasionnel, qui permet de faciliter la socialisation du jeune enfant, est proposé aux familles.

Les personnels ainsi que les responsables de ces trois services sont à l'écoute des parents pour les accompagner dans l'accueil de leur(s) enfant(s).

Contact :

**Crèche du Bugue : [f.eyroi@cc-vh.fr](mailto:f.eyroi@cc-vh.fr) - Tel : 05 53 07 82 14**

**Crèche de Montignac-Lascaux : [b.daurat@cc-vh.fr](mailto:b.daurat@cc-vh.fr) - Tel : 05 53 51 87 06**



Crèche les lutins à Montignac

Le jardin de la Souris Jaune au Bugue



## LES SERVICES EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

## Les équipes ont accueilli les enfants des soignants

Dès le 16 mars, à la demande du gouvernement, par la voie du Préfet de la Dordogne, les crèches ainsi que les accueils de loisirs de la Communauté de Communes ont ouvert leurs portes pour accueillir les enfants des parents mobilisés par la gestion de la crise, notamment les personnels soignants des hôpitaux et EHPAD et ceux gestionnaires de la crise. Les personnels des crèches et des accueils de loisirs ont organisé les accueils selon un protocole établi par la CCVH en tenant compte des prérogatives de l'ARS. Au cours de cette période de confinement, les structures ont accueilli 8 enfants.

Par ailleurs, et pour préparer la sortie du confinement, au vu des difficultés d'approvisionnement de masques, les animateurs de l'accueil de loisirs de Montignac et d'Aubas ont mis en place un atelier de découpe de tissu et de couture. Les animatrices et animateurs mobilisés ont ainsi réalisé 140 masques pour les personnels de l'EPCI et une quarantaine de masques pour les enfants. Une belle initiative de solidarité et de responsabilité des personnels.



## LE CONSERVATOIRE PENDANT LE CONFINEMENT

### Comment s'adapter à la situation pour l'enseignement de la musique ?

C'est la question que l'ensemble des professeurs du CRD Dordogne ont dû se poser. Avec l'accord des parents et des enfants, nous avons mis en place des cours en visio-conférence, par téléphone, via des applications sur smartphone. Tous les moyens techniques actuels ont été exploités pour assurer la continuité pédagogique. Le constat est que les élèves ont continué de progresser et gagné en autonomie. Les parents se sont aussi plus impliqués et ont soutenu leur enfant. Bien sûr, il manquait le contact humain, le travail du son était impossible mais il faut reconnaître que l'expérience était intéressante.

Et la reprise des cours a pu avoir lieu progressivement à partir du 2 juin en commençant par les instruments à cordes, le piano, la batterie pour les élèves volontaires.

Quelques réalisations des professeurs et des élèves :

<https://youtu.be/UXpIK6fmrUw> et [www.dailymotion.com/video/x7uj35v](http://www.dailymotion.com/video/x7uj35v)

## UN PIANO À QUEUE POUR L'AUDITORIUM

### Un instrument co-financé

C'est le 28 février 2019 qu'est arrivé le piano à queue. Acheté à Tours, c'est Luc Guiot aidé de Jean Christophe qui ont installé l'instrument dans ses nouveaux appartements. C'est un vieux monsieur né en 1910 à Stuttgart. Le montage financier de son achat et de sa restauration a été assuré par la CCVH, le Crédit Agricole

et sa fondation agir, et le fond de dotation du Festival du Périgord noir. Confinement oblige le concert des professeurs qui devait inaugurer l'évènement n'a pu avoir lieu et sera reporté en 2021 (voir plaquette du Chaudron). Ce piano a une histoire, un vécu et un son unique que vous viendrez découvrir à l'occasion des moments musicaux que nous vous proposerons.



## NOUVEAUTÉ RENTRÉE 2020

Nous mettons en place pour la première fois un éveil musical parent/enfant à partir de 4 ans. Tous les samedis matin entre 9h45 et 10h30, venez partager un moment de découverte musicale en accompagnant votre enfant. (choix d'un seul parent pour toute l'année).

Par ailleurs afin d'offrir au plus grand nombre une nouvelle pédagogie basée sur l'apprentissage de la musique par l'orchestre, nous proposons cette année des cours « AMOS » le mercredi matin de 10h30 à 12h00 pour les cordes (violon, alto, violoncelle), la flûte traversière et la guitare. Le nombre de places dépend des instruments que nous pouvons prêter gratuitement. Nous pouvons accueillir une vingtaine d'enfants à partir de 7 ans. Trois professeurs sont en charge de la séance hebdomadaire.

## MUSIQUES ACTUELLES

### Une salle insonorisée à Montignac-Lascaux

Avec l'arrivée d'un professeur de guitare électrique, ce département récent se met progressivement en place. Cours de batterie, de clavier, de guitare électrique et pratique en groupe sont au programme. Les locaux de Montignac ont été rénovés par la CCVH dans cette optique et offre une salle insonorisée avec tout le matériel nécessaire à cette pratique. (Amplis, batteries, guitare basse, sono).

Nous accueillons également des groupes locaux qui souhaitent avoir un lieu de répétition (en fonction des horaires de cours du Conservatoire).

Chaque année, trois rendez-vous ont lieu pour un jeu sur scène :

- Les rencontres Pop&Rock en décembre au centre culturel de Terrasson
- Les rencontres Pop&Rock en avril dans le cadre du Chaudron à Montignac-Lascaux
- Les rencarts électriques au sans réserve à Périgueux rencontres départementales.

**Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.**  
Inscriptions à partir du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 5 octobre 2020.

**Responsable d'antenne :**

David Gourvat, 06 83 09 21 28, [www.crddordogne.com](http://www.crddordogne.com)

Facebook : conservatoire à rayonnement départemental  
de la dordogne-musique

**BALADE AVEC UN HABITANT**

**Réseau de Greeters**

Envie de sortir des sentiers battus ? L'Office de Tourisme Lascaux Dordogne, Vallée Vézère vous propose des visites de villages avec un habitant. C'est ce que l'on nomme un Greeter.

Attention, un Greeter n'est pas un guide. C'est un habitant passionné par sa ville, son village. Il vous emmène à la découverte de ses lieux préférés, partage avec vous ses passions, ses "bons plans" et bonnes adresses... le tout dans une démarche entièrement basée sur le bénévolat.

Les thèmes de balades sont variés et avant tout un prétexte pour une rencontre, une expérience humaine riche et un échange culturel qui restent la base du rendez-vous.

Il s'agit de visites gratuites proposées tout au long de l'année, pour 6 personnes maximum et d'une durée 2 heures environ.

Plus d'informations et réservation sur le site internet dédié : <https://vezere.greeters.fr/>



**ECO-TOURISME**

**Charte d'engagements environnementale  
Eco-tourisme en Vézère**

Pour préserver son environnement, les acteurs locaux publics et privés du territoire ont décidé de s'associer dans une démarche de progrès pour dessiner le tourisme de demain. Une charte locale « Eco-tourisme en Vézère » a ainsi été lancée en 2019.

A travers ses 24 critères d'engagements, elle offre aux acteurs du territoire l'opportunité de montrer concrètement aux visiteurs qu'un autre mode de tourisme est possible. Une promotion du label et des professionnels engagés est mise en place sur plusieurs supports de communication comme un logo, un site internet.

La charte est portée par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme et celle du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.

Contact :  
**Nina Lissarrague, 07 87 49 00 39, [nina@lascaux-dordogne.com](mailto:nina@lascaux-dordogne.com)**

Plus d'information sur le site internet dédié :  
<https://ecotourisme-vallee-vezere.fr/>



**TAXE DE SEJOUR**

**Plus facile, plus rapide en 2020 !**

Après une année 2019 riche en nouveautés pour la taxe de séjour, l'année 2020 est principalement consacrée à l'amélioration du service de collecte.

L'Office de Tourisme a mis en place un nouveau service gratuit : une plateforme de télé-déclaration de la taxe de séjour pour faire toutes les démarches en ligne. Les hébergeurs y ont accès via un compte personnel qui leur permet de :

- Consulter/modifier leurs informations personnelles et celles de leurs hébergements
- Mettre à jour les périodes de fermeture
- Tenir le registre mensuel du logeur
- Adresser leur déclaration trimestrielle à l'Office de Tourisme
- Editer des récapitulatifs de déclaration
- Payer en ligne la taxe de séjour du trimestre par carte bancaire ou virement
- Consulter la Foire aux Questions et les documents mis à leur disposition
- Contacter les référents de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme a créé une régie spécifique, et tous les moyens de paiement sont maintenant disponibles :

- Les paiements en chèques et espèces s'effectuent dans les bureaux de l'Office de Tourisme à Montignac-Lascaux, aux Eyzies ou au Bugue (attention, plus de paiement au Trésor Public !)
- Pour les virements et les paiements CB, il faut passer par la plateforme de télé-déclaration (attention, nouveau RIB pour les virements !)

Le prestataire choisi est la société 3D Ouest, qui met à disposition des hébergeurs une assistance téléphonique et par e-mail efficace.

Rendez-vous sur :

<https://taxe.3douest.com/lascauxdordogne>

Contacts :

**Office de Tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère  
Françoise Delibie et Alain Guntz au 07 55 59 00 44**

[taxedesejour@lascaux-dordogne.com](mailto:taxedesejour@lascaux-dordogne.com)

Assistance hébergeurs 3D Ouest

Tél. : 02 56 66 20 05 - [support-taxedesejour@3douest.com](mailto:support-taxedesejour@3douest.com)

## ARTISANS

## Vivons local, vivons artisanal

La communauté de communes s'est engagée auprès de la Chambre des métiers dans une campagne de communication commune : « Vivons local, vivons artisanal » qui s'étend sur toute la Dordogne. Le but est de valoriser l'économie de proximité pour contribuer à l'attractivité de nos villes et villages.

Cette campagne de communication prend une dimension toute particulière en cette période de crise.

Les artisans, les commerçants et producteurs locaux ont besoin du soutien de chacun pour poursuivre leurs activités et nous avons besoin d'eux pour faire vivre nos territoires ruraux.



## COVID19

## Subventions aux entreprises en difficultés

La crise sanitaire a eu des conséquences lourdes pour le tissu économique local. Dès le début de la crise, la communauté de communes s'est engagée pour relayer les nombreuses informations émanant de l'Etat et de la Région. Elle a également contribué financièrement au Fonds de solidarité et de proximité mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine à raison de 2 € par habitant.

Au delà de ces dispositifs, les élus de la communauté de communes ont décidé d'attribuer des aides directes aux petites entreprises du territoire touchées par la crise sanitaire sous forme de subventions. Une enveloppe de 100 000 € a été inscrite au budget 2020. Tous les secteurs d'activités peuvent accéder à ces aides.

A ce jour, plus de 40 entreprises ont pu être accompagnées.

L'opération pourra être poursuivie et intensifiée à l'automne en fonction de la situation à la fin de la saison touristique.

Pour toute question relative à l'économie vous pouvez contacter notre animateur en développement économique :

Jean-Marc DELLAC, [j-m.dellac@cc-vh.fr](mailto:j-m.dellac@cc-vh.fr) - 05 53 51 70 70

## LES ZONES D'ACTIVITÉS

## Des terrains disponibles

La communauté de communes gère les zones d'activités publiques du territoire. Ces espaces fonciers réservés à l'implantation d'entreprises artisanales ou industrielles sont aménagés pour répondre aux attentes des entreprises et cédés à des prix modérés.

Des terrains sont disponibles à la vente sur les ZAE de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac et La Chapelle-Aubareil.

En 2019 des investissements ont également été réalisés pour acquérir de l'immobilier d'entreprise sur la commune du Bugue. Une entreprise a pu être créée dans ces locaux réaménagés.

**COWORKING à MONTIGNAC-LASCAUX**

VOUS CHERCHEZ UN LIEU DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGE POUR VOTRE ACTIVITÉ ?



**LaTuyauterie**  
Coworking Montignac-Lascaux

NETWORKING	BUREAU PRIVÉ
ESPACES PARTAGÉS	SALLE DE RÉUNION
ÉVÈNEMENTS	VISIOCONFÉRENCE

Créateurs d'entreprises, indépendants, salariés en télétravail, travailleurs de passage en recherche d'un bureau temporaire et d'échange...

<p style="font-size: small;">Au mois à partir de</p> <p style="font-size: large; font-weight: bold;">80€</p>	<p style="font-size: small;">PASS journée à partir de</p> <p style="font-size: large; font-weight: bold;">7,50€</p>
--	---

Contact : 06 85 13 91 15 | Montignac-Lascaux Dordogne | [www.LaTuyauterie.com](http://www.LaTuyauterie.com)

## BUDGET

### Une bonne maîtrise budgétaire pour une capacité d'investissement renforcée

L'année 2019 s'achève avec de bons résultats financiers. L'excédent de fonctionnement est une nouvelle fois très confortable puisqu'il approche une nouvelle fois de 1 500 000 €. Cependant le meilleur signe pour la santé financière de la communauté de communes est l'excédent de clôture au niveau de la section d'investissement.

En effet, tout au long du mandat cette section avait été déficitaire. Pourtant cette année, alors que les investissements n'ont pas faibli, que la dette a été maîtrisée, la capacité de mobilisation des co-financeurs pour les divers programmes engagés permet de clôturer en positif. Ce résultat accroît la capacité d'investissement pour les années à venir.

#### Résultats financiers 2019

<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>+ 1 494 301 €</b>
Excédent d'investissement	+ 40 933 €
Résultats cumulés	+ 1 535 234 €

Ratios d'analyse financière	Seuil maxi	2018	2019
Coefficient d'autofinancement courant : Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	1	0,83	0,84
Ratio de rigidité structurelle : frais de personnel + annuité de la dette / recettes de fonctionnement	0,65	0,30	0,31
Capacité de désendettement : encours de la dette / épargne brute (Exprimée en années)	15 ans	2,01	2,32

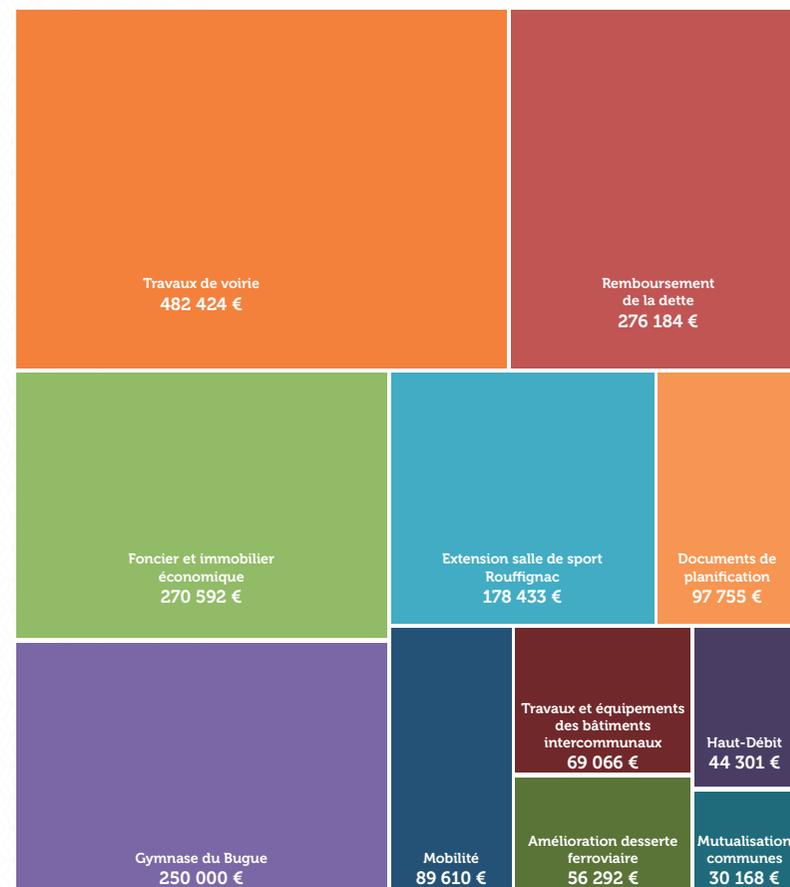
Les ratios présentés ci-dessus mettent en évidence la bonne santé financière de la Communauté de Communes, notamment la capacité de désendettement estimée à 2 ans et demi, qui confirme la réelle capacité à investir pour le territoire.

### Zoom sur le financement du pôle enfance

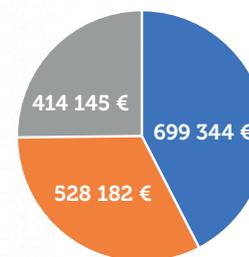
Les services à l'enfance représentent un poste de dépenses importantes pour la communauté de communes : 1 640 000 €, soit 20 % du budget global. Ils regroupent une cinquantaine d'agents, soit près de 70 % de l'effectif de la communauté de communes.

Les contributions financières sont nombreuses pour ces services à la population et le coût réel pour la collectivité est largement minoré.

## LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2019

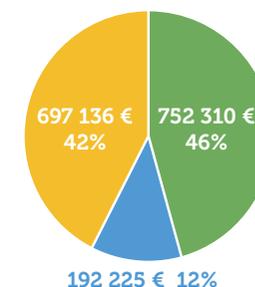


#### Budget Pôle enfance



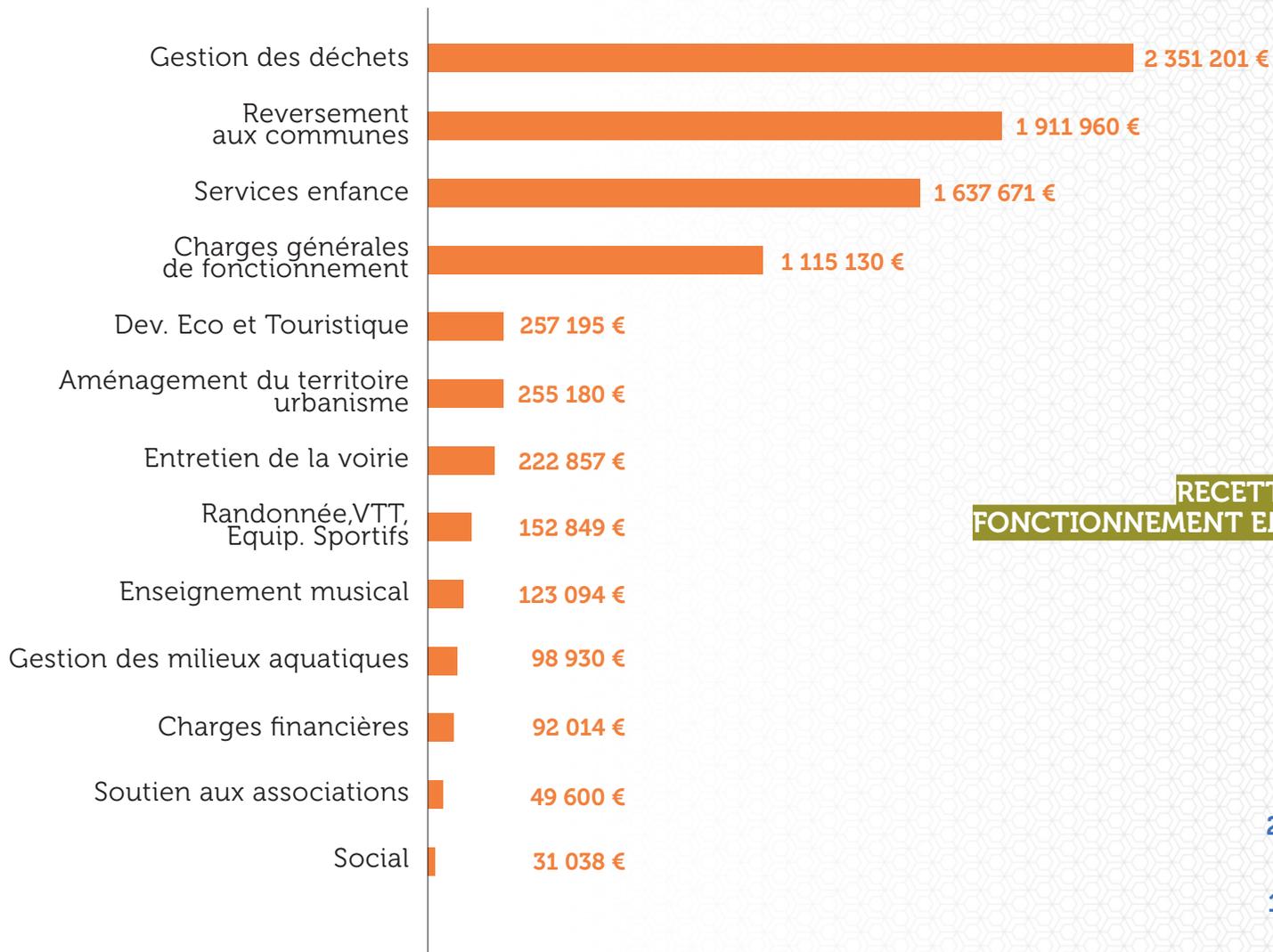
- Petite enfance (crèches, RAM)
- Services extra scolaires (ALSH, Jeunes, ludothèque)
- Services périscolaires (accueils matin, soir et TAP)

#### Financement Pôle enfance

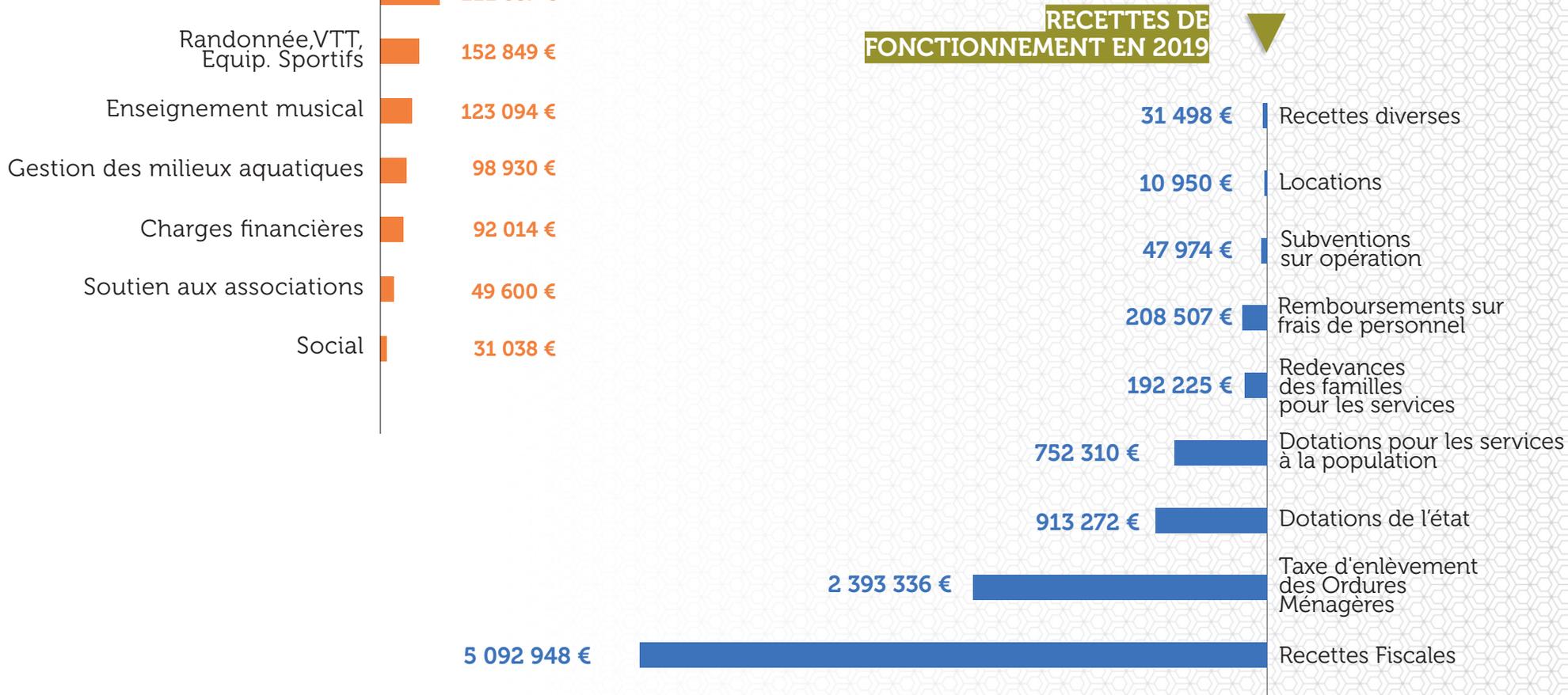


- Partenaires (CAF, MSA, Département, autres)
- Redevances des familles
- Communauté de communes

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2019**



**RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2019**



Aubas | Audrix | Campagne | Coly Saint-Amand  
Fanlac | Fleurac | Journiac | La Chapelle Aubareil  
Le Bugue | Les Eyzies | Les Farges | Limeuil  
Mauzens-Miremont | Montignac-Lascaux  
Peyzac-Le Moustier

# Vallée de l' Homme

Communauté de Communes

Plazac | Rouffignac Saint-Cernin de Reilhac  
Saint-Avit de Vialard | Saint-Chamassy  
Saint-Félix de Reillac et Mortemart  
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont  
Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoux

mail : [contact@cc-vh.fr](mailto:contact@cc-vh.fr) | site internet : [www.cc-valleedelhomme.fr](http://www.cc-valleedelhomme.fr)

## Siège Social

28 avenue de la Forge  
24620 Les Eyzies  
05 53 51 70 70

## Antenne de Montignac-Lascaux

3, avenue de Lascaux  
24290 Montignac-Lascaux  
05 53 51 70 70

## Antenne de Rouffignac (service Urbanisme)

Mairie (2<sup>ème</sup> étage)  
24580 Rouffignac  
Saint-Cernin de Reilhac  
05 53 02 50 20  
05 53 02 50 21  
[urbanisme@cc-vh.fr](mailto:urbanisme@cc-vh.fr)

26  
communes

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES :

**Ardeoin Bouchekif**, [a.bouchekif@cc-vh.fr](mailto:a.bouchekif@cc-vh.fr)

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTÉ :

**Anne Peyre**, [a.peyre@cc-vh.fr](mailto:a.peyre@cc-vh.fr)

CHARGÉE DE PROJETS :

**Marie-Laure Villesuzanne**,  
[m.l.villesuzanne@cc-vh.fr](mailto:m.l.villesuzanne@cc-vh.fr)

ANIMATRICE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :

**Manon Montoulieu**,  
[m.montoulieu@cc-vh.fr](mailto:m.montoulieu@cc-vh.fr)

RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES :

**Sylvie Maluret**, [s.maluret@cc-vh.fr](mailto:s.maluret@cc-vh.fr)

COMPTABLE ET RELATION FOURNISSEUR :

**Alexandra Clérot**, [a.clerot@cc-vh.fr](mailto:a.clerot@cc-vh.fr)

ANIMATEUR EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

**Jean-Marc Dellac**, [jm.dellac@cc-vh.fr](mailto:jm.dellac@cc-vh.fr)

SECRÉTAIRE :

**Mélina Meekel**, [m.meekel@cc-vh.fr](mailto:m.meekel@cc-vh.fr)

AGENT DE SUIVI TECHNIQUE ET MAINTENANCE :

**Jean-Christophe Barbier**,  
[j-c.barbier@cc-vh.fr](mailto:j-c.barbier@cc-vh.fr)

COORDINATRICE ENFANCE

& ACTIONS ÉDUCATIVES :

**Rosita Sépart**, [r.separt@cc-vh.fr](mailto:r.separt@cc-vh.fr)

COORDINATRICE DE LA POLITIQUE JEUNESSE :

**Nathalie Pivost**, [n.pivost@cc-vh.fr](mailto:n.pivost@cc-vh.fr)

RESPONSABLES DU CENTRE DE LOISIRS

« LES P'TITS LOUPS » :

**Nicolas Faure**, [n.faure@cc-vh.fr](mailto:n.faure@cc-vh.fr)

DIRECTRICE DES CRÊCHES

« LES LOUPIOTS » & « LES LUTINS » :

**Blandine Daurat**, [b.daurat@cc-vh.fr](mailto:b.daurat@cc-vh.fr)

DIRECTRICE DE LA CRÊCHE « LA SOURIS JAUNE » :

**Florence Eyroi**, [f.eyroi@cc-vh.fr](mailto:f.eyroi@cc-vh.fr)

RESPONSABLE DU RELAIS D'ASSISTANTES  
MATERNELLES « LES P'TI D'HOMMES »

**Géraldine Kleber** :  
[ram.lesptidhommes@orange.fr](mailto:ram.lesptidhommes@orange.fr)

LUOTHÉCAIRE :

**Sabrina Lafaysse**, [s.lafaysse@cc-vh.fr](mailto:s.lafaysse@cc-vh.fr)

RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

& DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

**Arnaud Soulette**, [a.soulette@cc-vh.fr](mailto:a.soulette@cc-vh.fr)

TECHNICIENS SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :

**Jean-Luc Guerbois**,  
[j-l.guerbois@cc-vh.fr](mailto:j-l.guerbois@cc-vh.fr), Les Eyzies  
**Caroline Guilloteau**,  
[c.guilloteau@cc-vh.fr](mailto:c.guilloteau@cc-vh.fr), Montignac-Lascaux  
**Morgan Laval**,  
[m.laval@cc-vh.fr](mailto:m.laval@cc-vh.fr), Montignac-Lascaux  
**Guillaume Marcel**,  
[g.marcel@cc-vh.fr](mailto:g.marcel@cc-vh.fr), Les Eyzies

INSTRUCTEURS SERVICE URBANISME ET PUBLICITÉ :

**Laurène Constantin-Peron**, [l.constantin@cc-vh.fr](mailto:l.constantin@cc-vh.fr)  
**Géraldine Lagrèze**, [g.lagrèze@cc-vh.fr](mailto:g.lagrèze@cc-vh.fr)  
**Alexandra Paillé**, [a.paille@cc-vh.fr](mailto:a.paille@cc-vh.fr)  
**Fabrice Turpin**, [f.turpin@cc-vh.fr](mailto:f.turpin@cc-vh.fr)